

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-521 DU 24 DECEMBRE 2013

portant admission à la retraite de vingt-trois
(23) Officiers supérieurs des Forces Armées
Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 qui l'a modifié et complété ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages des Agents Permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 18 décembre 2013,

D E C R E T :

Article 1er : Conformément aux dispositions des articles 77, 99 et 100 de la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises, les vingt-trois (23) Officiers supérieurs des Forces

Armées Béninoises dont les noms suivent, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite à compter des dates ci-après :

1^{er} janvier 2014

ARMEE DE TERRE

- Lieutenant-Colonel SOGNI Justin
- Médecin-commandant GNINAFON Dossa Daniel

GENDARMERIE NATIONALE

- Colonel EGNANFIN Dieudonné
- Lieutenant-colonel SEIDOU B. Seïdou

FORCES AERIENNES

Colonel BATOSSI Léonard

FORCES NAVALES

Capitaine de Frégate GLELE C. René

1^{er} Avril 2014

ARMEE DE TERRE

Colonel ABAYOMI Bamikolé Jérémie

GENDARMERIE NATIONALE

Chef d'Escadron ODOH K. N. Epiphane

FORCES AERIENNES

Colonel N'TIA N'FONTA Sylvain

1^{er} juillet 2014

ARMEE DE TERRE

- Lieutenant - Colonel KPOHIZOUN Sennanou Emmanuel
- Lieutenant - Colonel KANDISSOUNON Léon Fulbert

FORCES AERIENNES

Lieutenant – Colonel LIMA Félix

1^{er} Octobre 2014

ARMEE DE TERRE

- Colonel AWOUNOU J. Damien Sagbo
- Colonel AKANNI Louis Victorin Olladé
- Lieutenant – Colonel OROU GANI Koni

GENDARMERIE NATIONALE

- Colonel AYAMOU Placide
- Intendant Militaire de 1^{ère} Classe GNIMAGNON A. F. Elie

FORCES AERIENNES

- Colonel SAHUI Paul
- Colonel GBAGUIDI Charles
- Lieutenant – Colonel ASSOGBA Aristide
- Lieutenant – Colonel AYISSOTODE Emile
- Lieutenant – Colonel CLACO Félicien

FORCES NAVALES

- Capitaine de Vaisseau DEDO Vincent

Article 2: En attendant la liquidation de leurs pensions, un acompte pourra leur être versé après leur cessation d'activité et dès la production de leur dossier de pension.

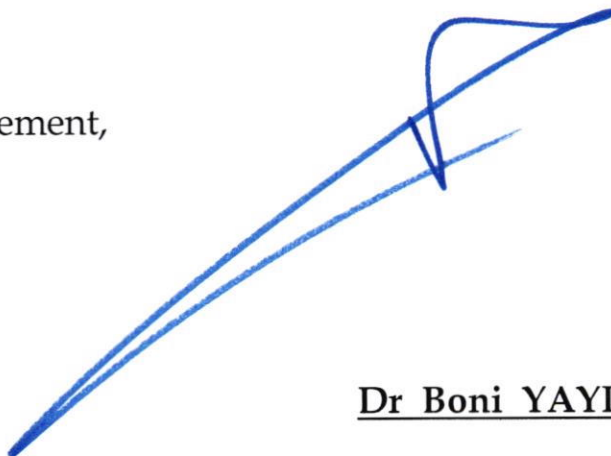
Article 3: La liquidation de la pension des intéressés se fera sur la base de l'indice du grade acquis conformément aux dispositions de la loi des finances en vigueur.

Article 4: Il leur sera délivré une feuille de déplacement et leur transport sera assuré par l'Etat.

Article 5: Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

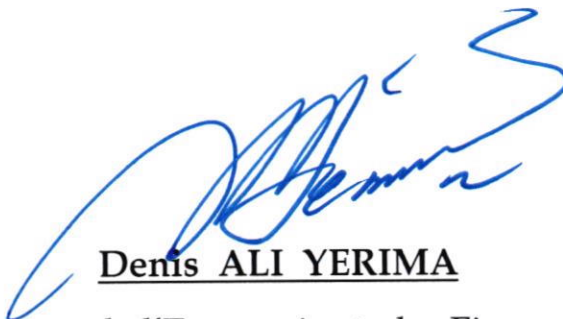
Fait à Cotonou, le 24 decembre 2013

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to Dr. Boni Yayi, written over a horizontal line.

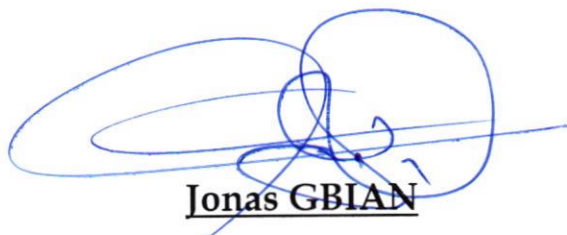
Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Défense Nationale,

A blue ink signature, likely belonging to Denis Ali Yerima, written over a horizontal line.

Denis ALI YERIMA

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

A blue ink signature, likely belonging to Jonas Gblian, written over a horizontal line.

Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR/CAB/MIL 2 - AN 2 - CC 2- HCJ 2-CES 2-MDN 4 -EMG 2- CEMAT 2
CEMFA 02-CEMFN 02- DGGN 02- MEF 2 - SGG 04 - Autres Ministères 25 - SPD 02- IGE-DEP-
INSAE 03- DSIA 02- DGBM- CF-DGTCP-DSDV 08 - DOPA 01- J.O 1- Intéressés 23.